

un département, celui du Rhône, particulièrement intéressé aux questions qu'il s'agit de résoudre.

L'Assemblée, consultée, décide que la discussion est fermée.

**M. le président.** — Sur l'article 1<sup>er</sup> de la commission, MM. Johnston, Duc Ducazes et Ducarre proposent la résolution suivante :

Art. 1<sup>er</sup>. La question de la dénonciation des traités de commerce est réservée.

Art. 2. Le gouvernement est invité à reprendre avec l'Angleterre des négociations ayant pour but de modifier, dans un intérêt fiscal, les tarifs du traité.

M. Gambetta dit : L'Assemblée nationale ajourne sa délibération et invite le gouvernement à négocier, sauf à revenir devant l'Assemblée, après un délai fixé par M. Gambetta.

M. Gambetta fait observer la différence des deux propositions.

**M. le président.** — La proposition de M. Johnston me paraît la plus large. (Oui ! oui !)

M. Johnston demande à développer la résolution qu'il a proposée.

**M. le président.** — Aux voix ! aux voix !

**M. le président.** — Je vais d'abord demander à l'Assemblée si elle veut passer à la discussion des articles.

L'Assemblée décide affirmativement, puis elle est consultée de nouveau sur la continuation de la discussion, et répond également par l'affirmative.

M. Johnston développe au milieu du bruit son contre-projet. Il fait remarquer que dénoncer les traités avec l'Angleterre, c'est faire profiter la Suisse, la Prusse, l'Italie et l'Autriche de cette dénonciation : les produits anglais et belges passeront par ces pays.

Le scrutin a été demandé sur la résolution proposée par M. Johnston, Duc Ducazes, Ducarre, etc.

Nombre de votants,	623
Majorité absolue,	312
Pour l'adoption,	200
Contre,	423

L'Assemblée n'a pas adopté.

**M. le président.** — La commission a-t-elle examiné la proposition de M. Gambetta ?

**M. Delsol,** rapporteur. — La commission ne l'a pas examinée et l'examinera demain à un heure.

**M. le président.** — Aux termes du règlement, la proposition de M. Gambetta n'a été présentée au cours de la séance, elle doit être soumise à la prise en considération. Une demande de scrutin a été formulée. (Exclamation.)

M. Gambetta regrette que la résolution n'ait pas été soumise à l'Assemblée avant la fin de la discussion générale. D'ailleurs, il y a une différence profonde entre les deux résolutions proposées. La résolution de M. Gambetta donne la faculté de dénoncer le traité, tandis que par la résolution de la commission, on dénonce le traité. On refuse ainsi à M. Thiers ce qu'il demande, et on lui donne ce qu'il ne demande pas.

M. le président maintient l'interprétation du règlement.

M. Lepère fait observer que le rapporteur a demandé le renvoi de la résolution à la commission.

**M. Delsol,** rapporteur. — J'ai dit seulement que la commission, examinant la résolution de M. Gambetta, naturellement elle était prise en considération.

On procède au scrutin sur la prise en considération de la résolution proposée par M. Gambetta.

Avant que cette opération soit terminée, M. le président fait observer qu'il y a deux autres amendements : l'un de M. Pascal Duprat, l'autre de M. de Guiraud.

Je préviens, ajoute M. le président, je préviens l'Assemblée pour qu'elle décide. (A demain ! à demain !)

M. Pascal Duprat a un amendement et un discours, M. de Guiraud aussi, tous les deux doivent développer leurs amendements. (A demain ! à demain !)

L'Assemblée décide que la discussion sera continuée demain.

Messieurs, un dernier mot : si vous n'écoutez pas cette discussion en ce moment, l'histoire vous sera sévère. (Oh ! oh ! — Allons donc ! — Rires.)

**M. Buisson** (de l'Aude), rapporteur. — Il est bon, messieurs, de rappeler que ce n'est pas par nous qu'a été introduite cette question, qui paraît au préopinant de nature à passionner d'urgence les esprits en ce moment. (Très bien ! très bien !)

Est-ce nous qui avons provoqué sa mise à l'ordre du jour ? Je conviens qu'une fois à l'ordre du jour, la majorité l'y a maintenue par deux votes successifs, afin que la question fût définitivement vidée.

Aujourd'hui l'on vient vous demander un ajournement. Franchement, qu'y a-t-il donc de changé ? Rien ! Vous n'avez en vous qu'une expérience faite. Un incident imprévu s'est présenté qui a eu un puissant effet, et qui en agissant sur l'Assemblée elle-même, a fait subir des modifications à l'opinion du pays tout entier et de Paris lui-même sur cette question. Oui, à Paris-même, il y a eu des conversions nombreuses, et votre rapporteur peut vous l'attester, lui qui reçoit des communications incessantes.

Et c'est au moment où, sous la vive lumière de cet événement récent, Paris accepterait plus volontiers le vote que votre commission vous demande, c'est à ce moment-là qu'on vous propose d'abandonner une position si favorable et de consentir à un ajournement ! Mais qui vous dit que la proposition ne serait pas renouvelée par d'autres. Encore si tous les membres de la minorité voulaient s'engager à ne pas renouveler d'ici à quelque temps une telle entreprise...

A droite. — Non ! non ! pas de compromis ! Discutons sur-le-champ.

**M. Buisson.** — Vous avez raison : il vaut mieux voir immédiatement la question pour qu'on ne puisse pas y revenir à chaque instant. Le pays est malade d'incertitude ; il demande à l'Assemblée de préciser son attitude. Vous êtes souverains : usez de votre souveraineté sans hésitation et sans faiblesse. Que le pays sache bien que vous êtes énergiques, et il vous suivra. (Très bien ! très bien !)

**M. le président.** — M. de Pressensé formule son opinion en un amendement qui est ainsi conçu :

« Nous demandons l'ajournement à trois mois des deux propositions de MM. Duchâtel et Humbert. »

Toutes les autres propositions tendant au même but sont soumise au même délai. (Aux voix ! aux voix !)

La demande d'ajournement à trois mois est repoussée à une très grande majorité. Nous remarquons que l'extrême gauche a voté contre l'ajournement avec la droite. On a applaudi sur quelques bancs.

**M. Bethmont** demande l'ajournement de la discussion, après le vote sur les députés et sur la loi de réorganisation de l'armée.

**M. le président.** — Fixez un délai.

**M. Bethmont.** — Eh bien ! je demande un ajournement à six mois. (Aux voix ! aux voix !)

**M. H. Brisson.** Nous, représentants de Paris, membres de l'extrême gauche, nous ne pouvons consentir à l'ajournement d'une question qui contient tout le problème de la réorganisation de la France. (Oh ! oh ! — Allons donc !)

L'ajournement de la discussion à six mois est mis aux voix et repoussé à la presque unanimité.

**M. le président.** — La commission d'initiative parlementaire, dont M. Buisson est le rapporteur, conclut à ce que les propositions de MM. Duchâtel et Humbert ne soient pas prises en considération. Ce sont ces conclusions que je mets aux voix.

**M. Vautrain.** — Je demande la parole. (Ah ! ah ! — Vif mouvement d'attention.)

**M. le président.** — M. Vautrain a la parole.

**M. Vautrain.** — Les deux votes que vous venez de rendre, messieurs, établissent assez que je viens lutter contre un courant manifestement contraire. Je fais donc appel à toute votre indulgence ; car je remplis un devoir, un devoir que j'ai accepté avec la ferme résolution de le remplir.

Je regrette que vous n'ayez pas accepté l'ajournement. Un incident dont il a été question tout à l'heure, paraît avoir exercé sur vos esprits une influence temporaire et que je n'hésite pas à qualifier d'exagérée.

Messieurs, prenez-y garde : vous êtes appelés à rompre la tradition des siècles.

A droite. — Dites la tradition des révolutions !

**M. Vautrain.** — Laissez-moi vous parler avec sincérité.

Une voix à droite. — Et surtout avec vérité.

A l'extrême gauche. — A l'ordre ! à l'ordre ! l'interrompt !

**M. Vautrain.** — Je n'ai pas entendu l'inter interruption.

**M. le président.** — Son auteur la regrette sans doute.

Messieurs, un dernier mot : si vous n'écoutez pas cette discussion en ce moment, l'histoire vous sera sévère. (Oh ! oh ! — Allons donc ! — Rires.)

**M. Buisson** (de l'Aude), rapporteur. — Il est bon, messieurs, de rappeler que ce n'est pas par nous qu'a été introduite cette question, qui paraît au préopinant de nature à passionner d'urgence les esprits en ce moment. (Très bien ! très bien !)

Est-ce nous qui avons provoqué sa mise à l'ordre du jour ? Je conviens qu'une fois à l'ordre du jour, la majorité l'y a maintenue par deux votes successifs, afin que la question fût définitivement vidée.

Aujourd'hui l'on vient vous demander un ajournement. Franchement, qu'y a-t-il donc de changé ? Rien ! Vous n'avez en vous qu'une expérience faite. Un incident imprévu s'est présenté qui a eu un puissant effet, et qui en agissant sur l'Assemblée elle-même, a fait subir des modifications à l'opinion du pays tout entier et de Paris lui-même sur cette question. Oui, à Paris-même, il y a eu des conversions nombreuses, et votre rapporteur peut vous l'attester, lui qui reçoit des communications incessantes.

Et c'est au moment où, sous la vive lumière de cet événement récent, Paris accepterait plus volontiers le vote que votre commission vous demande, c'est à ce moment-là qu'on vous propose d'abandonner une position si favorable et de consentir à un ajournement ! Mais qui vous dit que la proposition ne serait pas renouvelée par d'autres. Encore si tous les membres de la minorité voulaient s'engager à ne pas renouveler d'ici à quelque temps une telle entreprise...

A droite. — Non ! non ! pas de compromis ! Discutons sur-le-champ.

**M. Buisson.** — Vous avez raison : il vaut mieux voir immédiatement la question pour qu'on ne puisse pas y revenir à chaque instant. Le pays est malade d'incertitude ; il demande à l'Assemblée de préciser son attitude. Vous êtes souverains : usez de votre souveraineté sans hésitation et sans faiblesse. Que le pays sache bien que vous êtes énergiques, et il vous suivra. (Très bien ! très bien !)

**M. le président.** — M. de Pressensé formule son opinion en un amendement qui est ainsi conçu :

« Nous demandons l'ajournement à trois mois des deux propositions de MM. Duchâtel et Humbert. »

Toutes les autres propositions tendant au même but sont soumise au même délai. (Aux voix ! aux voix !)

La demande d'ajournement à trois mois est repoussée à une très grande majorité. Nous remarquons que l'extrême gauche a voté contre l'ajournement avec la droite. On a applaudi sur quelques bancs.

**M. Bethmont** demande l'ajournement de la discussion, après le vote sur les députés et sur la loi de réorganisation de l'armée.

**M. le président.** — Fixez un délai.

**M. Bethmont.** — Eh bien ! je demande un ajournement à six mois. (Aux voix ! aux voix !)

**M. H. Brisson.** Nous, représentants de Paris, membres de l'extrême gauche, nous ne pouvons consentir à l'ajournement d'une question qui contient tout le problème de la réorganisation de la France. (Oh ! oh ! — Allons donc !)

L'ajournement de la discussion à six mois est mis aux voix et repoussé à la presque unanimité.

**M. le président.** — La commission d'initiative parlementaire, dont M. Buisson est le rapporteur, conclut à ce que les propositions de MM. Duchâtel et Humbert ne soient pas prises en considération. Ce sont ces conclusions que je mets aux voix.

**M. Vautrain.** — Je demande la parole. (Ah ! ah ! — Vif mouvement d'attention.)

**M. le président.** — M. Vautrain a la parole.

**M. Vautrain.** — Les deux votes que vous venez de rendre, messieurs, établissent assez que je viens lutter contre un courant manifestement contraire. Je fais donc appel à toute votre indulgence ; car je remplis un devoir, un devoir que j'ai accepté avec la ferme résolution de le remplir.

Je regrette que vous n'ayez pas accepté l'ajournement. Un incident dont il a été question tout à l'heure, paraît avoir exercé sur vos esprits une influence temporaire et que je n'hésite pas à qualifier d'exagérée.

Messieurs, prenez-y garde : vous êtes appelés à rompre la tradition des siècles.

A droite. — Dites la tradition des révolutions !

**M. Vautrain.** — Laissez-moi vous parler avec sincérité.

Une voix à droite. — Et surtout avec vérité.

A l'extrême gauche. — A l'ordre ! à l'ordre ! l'interrompt !

**M. Vautrain.** — Je n'ai pas entendu l'inter interruption.

**M. le président.** — Son auteur la regrette sans doute.

Messieurs, un dernier mot : si vous n'écoutez pas cette discussion en ce moment, l'histoire vous sera sévère. (Oh ! oh ! — Allons donc ! — Rires.)

**M. Buisson** (de l'Aude), rapporteur. — Il est bon, messieurs, de rappeler que ce n'est pas par nous qu'a été introduite cette question, qui paraît au préopinant de nature à passionner d'urgence les esprits en ce moment. (Très bien ! très bien !)

Est-ce nous qui avons provoqué sa mise à l'ordre du jour ? Je conviens qu'une fois à l'ordre du jour, la majorité l'y a maintenue par deux votes successifs, afin que la question fût définitivement vidée.

Aujourd'hui l'on vient vous demander un ajournement. Franchement, qu'y a-t-il donc de changé ? Rien ! Vous n'avez en vous qu'une expérience faite. Un incident imprévu s'est présenté qui a eu un puissant effet, et qui en agissant sur l'Assemblée elle-même, a fait subir des modifications à l'opinion du pays tout entier et de Paris lui-même sur cette question. Oui, à Paris-même, il y a eu des conversions nombreuses, et votre rapporteur peut vous l'attester, lui qui reçoit des communications incessantes.

Et c'est au moment où, sous la vive lumière de cet événement récent, Paris accepterait plus volontiers le vote que votre commission vous demande, c'est à ce moment-là qu'on vous propose d'abandonner une position si favorable et de consentir à un ajournement ! Mais qui vous dit que la proposition ne serait pas renouvelée par d'autres. Encore si tous les membres de la minorité voulaient s'engager à ne pas renouveler d'ici à quelque temps une telle entreprise...

A droite. — Non ! non ! pas de compromis ! Discutons sur-le-champ.

**M. Buisson.** — Vous avez raison : il vaut mieux voir immédiatement la question pour qu'on ne puisse pas y revenir à chaque instant. Le pays est malade d'incertitude ; il demande à l'Assemblée de préciser son attitude. Vous êtes souverains : usez de votre souveraineté sans hésitation et sans faiblesse. Que le pays sache bien que vous êtes énergiques, et il vous suivra. (Très bien ! très bien !)

**M. le président.** — M. de Pressensé formule son opinion en un amendement qui est ainsi conçu :

« Nous demandons l'ajournement à trois mois des deux propositions de MM. Duchâtel et Humbert. »

Toutes les autres propositions tendant au même but sont soumise au même délai. (Aux voix ! aux voix !)

La demande d'ajournement à trois mois est repoussée à une très grande majorité. Nous remarquons que l'extrême gauche a voté contre l'ajournement avec la droite. On a applaudi sur quelques bancs.

**M. Bethmont** demande l'ajournement de la discussion, après le vote sur les députés et sur la loi de réorganisation de l'armée.

**M. le président.** — Fixez un délai.

**M. Bethmont.** — Eh bien ! je demande un ajournement à six mois. (Aux voix ! aux voix !)

**M. H. Brisson.** Nous, représentants de Paris, membres de l'extrême gauche, nous ne pouvons consentir à l'ajournement d'une question qui contient tout le problème de la réorganisation de la France. (Oh ! oh ! — Allons donc !)

L'ajournement de la discussion à six mois est mis aux voix et repoussé à la presque unanimité.

**M. le président.** — La commission d'initiative parlementaire, dont M. Buisson est le rapporteur, conclut à ce que les propositions de MM. Duchâtel et Humbert ne soient pas prises en considération. Ce sont ces conclusions que je mets aux voix.

**M. Vautrain.** — Je demande la parole. (Ah ! ah ! — Vif mouvement d'attention.)

**M. le président.** — M. Vautrain a la parole.

**M. Vautrain.** — Les deux votes que vous venez de rendre, messieurs, établissent assez que je viens lutter contre un courant manifestement contraire. Je fais donc appel à toute votre indulgence ; car je remplis un devoir, un devoir que j'ai accepté avec la ferme résolution de le remplir.

Je regrette que vous n'ayez pas accepté l'ajournement. Un incident dont il a été question tout à l'heure, paraît avoir exercé sur vos esprits une influence temporaire et que je n'hésite pas à qualifier d'exagérée.

Messieurs, prenez-y garde : vous êtes appelés à rompre la tradition des siècles.

A droite. — Dites la tradition des révolutions !

**M. Vautrain.** — Laissez-moi vous parler avec sincérité.

Une voix à droite. — Et surtout avec vérité.

A l'extrême gauche. — A l'ordre ! à l'ordre ! l'interrompt !

**M. Vautrain.** — Je n'ai pas entendu l'inter interruption.

**M. le président.** — Son auteur la regrette sans doute.

Messieurs, un dernier mot : si vous n'écoutez pas cette discussion en ce moment, l'histoire vous sera sévère. (Oh ! oh ! — Allons donc ! — Rires.)

**M. Buisson** (de l'Aude), rapporteur. — Il est bon, messieurs, de rappeler que ce n'est pas par nous qu'a été introduite cette question, qui paraît au préopinant de nature à passionner d'urgence les esprits en ce moment. (Très bien ! très bien !)

Est-ce nous qui avons provoqué sa mise à l'ordre du jour ? Je conviens qu'une fois à l'ordre du jour, la majorité l'y a maintenue par deux votes successifs, afin que la question fût définitivement vidée.

Aujourd'hui l'on vient vous demander un ajournement. Franchement, qu'y a-t-il donc de changé ? Rien ! Vous n'avez en vous qu'une expérience faite. Un incident imprévu s'est présenté qui a eu un puissant effet, et qui en agissant sur l'Assemblée elle-même, a fait subir des modifications à l'opinion du pays tout entier et de Paris lui-même sur cette question. Oui, à Paris-même, il y a eu des conversions nombreuses, et votre rapporteur peut vous l'attester, lui qui reçoit des communications incessantes.

Et c'est au moment où, sous la vive lumière de cet événement récent, Paris accepterait plus volontiers le vote que votre commission vous demande, c'est à ce moment-là qu'on vous propose d'abandonner une position si favorable et de consentir à un ajournement ! Mais qui vous dit que la proposition ne serait pas renouvelée par d'autres. Encore si tous les membres de la minorité voulaient s'engager à ne pas renouveler d'ici à quelque temps une telle entreprise...

A droite. — Non ! non ! pas de compromis ! Discutons sur-le-champ.

**M. Buisson.** — Vous avez raison : il vaut mieux voir immédiatement la question pour qu'on ne puisse pas y revenir à chaque instant. Le pays est malade d'incertitude ; il demande à l'Assemblée de préciser son attitude. Vous êtes souverains : usez de votre souveraineté sans hésitation et sans faiblesse. Que le pays sache bien que vous êtes énergiques, et il vous suivra. (Très bien ! très bien !)

**M. le président.** — M. de Pressensé formule son opinion en un amendement qui est ainsi conçu :

« Nous demandons l'ajournement à trois mois des deux propositions de MM. Duchâtel et Humbert. »

Toutes les autres propositions tendant au même but sont soumise au même délai. (Aux voix ! aux voix !)

La demande d'ajournement à trois mois est repoussée à une très grande majorité. Nous remarquons que l'extrême gauche a voté contre l'ajournement avec la droite. On a applaudi sur quelques bancs.

**M. Bethmont** demande l'ajournement de la discussion, après le vote sur les députés et sur la loi de réorganisation de l'armée.

**M. le président.** — Fixez un délai.

**M. Bethmont.** — Eh bien ! je demande un ajournement à six mois. (Aux voix ! aux voix !)

**M. H. Brisson.** Nous, représentants de Paris, membres de l'extrême gauche, nous ne pouvons consentir à l'ajournement d'une question qui contient tout le problème de la réorganisation de la France. (Oh ! oh ! — Allons donc !)

L'ajournement de la discussion à six mois est mis aux voix et repoussé à la presque unanimité.

**M. le président.** — La commission d'initiative parlementaire, dont M. Buisson est le rapporteur, conclut à ce que les propositions de MM. Duchâtel et Humbert ne soient pas prises en considération. Ce sont ces conclusions que je mets aux voix.

**M. Vautrain.** — Je demande la parole. (Ah ! ah ! — Vif mouvement d'attention.)

**M. le président.** — M. Vautrain a la parole.

**M. Vautrain.** — Les deux votes que vous venez de rendre, messieurs, établissent assez que je viens lutter contre un courant manifestement contraire. Je fais donc appel à toute votre indulgence ; car je remplis un devoir, un devoir que j'ai accepté avec la ferme résolution de le remplir.

Je regrette que vous n'ayez pas accepté l'ajournement. Un incident dont il a été question tout à l'heure, paraît avoir exercé sur vos esprits une influence temporaire et que je n'hésite pas à qualifier d'exagérée.

Messieurs, prenez-y garde : vous êtes appelés à rompre la tradition des siècles.

A droite. — Dites la tradition des révolutions !

**M. Vautrain.** — Laissez-moi vous parler avec sincérité.

Une voix à droite. — Et surtout avec vérité.

A l'extrême gauche. — A l'ordre ! à l'ordre ! l'interrompt !

**M. Vautrain.** — Je n'ai pas entendu l'inter interruption.

**M. le président.** — Son auteur la regrette sans doute.

### UNE ASCENSION en ballon dirigeable.

Les journaux de Paris de ce soir rendent compte d'une ascension en ballon dirigeable, qui a eu lieu hier vendredi, à Vincennes.

Ce véhicule aérien était dirigé par M. Dupuy de Lorme.

L'opération a complètement réussi. Nous en rendrons compte demain.

### Tribunal correctionnel de Lille.

Audience du 2 février.

Présidence de M. Parenty, ministre public M. Robi et de Cléty, procureur.

### Affaire des marchés passés pendant la guerre 1870-71.

Une première affaire relative à l'enquête dirigée contre les fournisseurs de l'armée du Nord a été appelée hier. Nous empruntons le compte-rendu à nos confrères de Lille.

A onze heures, l'audience est ouverte. La foule est considérable. Au dehors de la salle stationnent un grand nombre de curieux, fort déçus de ne pas avoir pu trouver place.

J. Verdier, Adeline Paintiaux et Nuytels sont au banc des prévenus. Après l'appel des trente-cinq témoins parmi lesquels figurent M. P. Legrand, et Lober, détenu, M. le procureur expose l'affaire.

Il dit que cette poursuite n'est que le commencement d'une série de poursuites qui vont se suivre. Il veut faire connaître aux habitants de la région du Nord ce qui s'est passé pendant la guerre.

On s'est beaucoup occupé de la justice à propos de ces procès. On s'est plaint de sa lenteur, mais elle a continué sa tâche.

Aujourd'hui elle sait tout ce que nos soldats ont souffert pendant la campagne du Nord.

« J'honore leur bravoure, mais ce que j'admire le plus c'est le courage avec lequel pendant l'hiver le plus rigoureux, ils ont supporté le froid et les misères de toutes sortes. J'ai reçu plus de deux mille déclarations de soldats qui se sont plaints à la préfecture pendant la campagne, sur la qualité détestable des effets d'habillements ; j'en ai un grand nombre des chefs avec les réponses dérisoires qu'elles recevaient.

Cependant tout sortait de la préfecture : souliers, vareuses, pantalons, etc. On a beaucoup parlé de trahison, dit M. le procureur, mais c'était là qu'était la trahison. On voyait de ces fournisseurs bruyants, insolents, qui préchaient la guerre à outrance pour réaliser à outrance d'ignobles bénéfices.

Certains journaux dénonçaient des faits de tromperie à la justice, mais c'était toujours l'intendance qu'on dénonçait. On ne parlait jamais de ce qui se passait à la préfecture.

Pendant ce temps, les mêmes fournisseurs continuaient leurs livraisons dans les magasins de la nouvelle préfecture, sans marché et sans contrôle.

Sorti de Paris, après la capitulation, dans le Jura et la Franche-Comté, j'avais vu les mobilisés dans le même état. On a abusé, dans cette guerre, du mot de lâcheté : n'en était-ce pas là une. C'était le châtiment que Dieu nous réservait. Sur la mer tourmentée des révolutions l'écumée est remouée à la surface. J'ai poursuivi et je poursuis encore des fournisseurs d'intendance, mais je n'ai pas voulu consacrer un privilège d'impunité. J'ai agi mystérieusement jusqu'au grand jour de la publicité. J'ai interrogé des officiers de mobilisés ; quelques-uns ont refusé de répondre, mais, dès le mois d'août, je pouvais déjà porter le résultat de mes démarches à Versailles. Je tiens à ces détails.

Il n'est pas exact que la polémique électorale du mois de juillet ait donné l'éveil. On nous a accusés de lenteurs. Vous apprécierez nos intentions plus équitablement. Il nous a fallu aller rechercher des preuves lentement partout, et il nous fallait résister à des incitations intéressées. Le jour arrivera plus complet. Aux incapables, aux aveugles, aux complaisants le remords, aux coupables le châtiment. Après vous et avec vous le pays sera instruit. J'attendais anxieusement ce moment. Maintenant je n'ai plus qu'à prendre des réquisitions pour que les témoins cités à ma requête soient entendus. Mais je dois encore des explications pour ceux qui ont le désir ou l'intérêt de me contredire, ici, je n'ai rien à cacher et si M. P. Legrand, l'ancien préfet du Nord, qui m'entend, y trouve des inexactitudes, il fera bien de me les signaler.

Avec la guerre à outrance, il fallait l'économie à outrance, car vous le savez, l'argent c'est le nerf de la guerre. On ne peut rien refuser de ce qui est nécessaire, mais non pas gaspiller.

Cependant, l'administration de la préfecture avait pris, devant sa conscience, devant ses concitoyens, une terrible responsabilité. Ces administrateurs étaient les représentants

d'un gouvernement de la défense nationale, titre magnifique, s'il avait été bien compris. Ils avaient trois choses à faire : il fallait, en passant des marchés, en assurer l'emploi, avoir un système rapide et certain ; un mode de vérification à l'entrée en magasin, et savoir distribuer les ressources. Je tiens compte des difficultés que les administrateurs avaient pour hâter les choses, les jours étaient comptés et le temps précieux. Mais est-ce là une raison pour recourir aux marchés par d'autres procédés que ceux de l'adjudication au rabais, ce système de la concurrence étalée au grand jour ; mais, a-t-on dit, on était vaincu par les nécessités pressantes ? Et pourtant on pouvait se conformer aux instructions du pouvoir central, puisque de Tours à Lille, on pouvait recevoir des dépêches en quarante-huit heures, et les prescriptions de ce comité pouvaient être exécutées.

Les administrateurs, par le seul fait d'avoir approuvé les marchés tels qu'ils ont été passés, et les circonstances qui les ont accompagnés, en ont assumé une certaine responsabilité.

Je n'aurais pas tiré une conséquence de cet état de choses, si on avait habillé et équipé convenablement nos soldats, si on leur avait procuré des vêtements chauds et solides, si nécessaires pour répondre à des ennemis nombreux, vis-à-vis desquels il s'est produit des actes de valeur ; aussi à ces malheureux enfants, je dis : QU'ILS ONT BIEN MERITE DE LA PATRIE, et je le répète, ceux qui ne se sont pas conformés aux prescriptions hiérarchiques ont assumé sur eux une grande part de responsabilité.